



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 7 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET À L'ASSOCIATION "LA PYRAMIDE"

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET À L'ASSOCIATION "LA PYRAMIDE"

Rapporteur : Georges Poirier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 portant sur le vote des subventions aux associations,

Considérant que l'association "La Pyramide" à Laval est une association nouvellement créée qui œuvre au cœur du quartier d'Hilard.

Que cette nouvelle association se propose d'améliorer globalement le cadre de vie du quartier en créant des projets portés par les habitants et en s'en faisant le relais auprès des institutions de la ville,

Que le lien entre les habitants du quartier est également au cœur des préoccupations de l'association qui souhaite organiser des animations variées et régulières,

Qu'en mai 2023, l'association a organisé "un clean up challenge" pour fédérer les habitants du quartier d'Hilard autour du nettoyage des espaces publics, avec à terme, l'objectif de proposer un concours interquartiers,

Que la ville de Laval souhaite soutenir et accompagner le projet de cette association par l'attribution d'une subvention,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de projet de 700 € est attribuée à l'association "La Pyramide" au titre de l'année 2023.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault